

LE GENOCIDE DES ARMÉNIENS DE L'EMPIRE OTTOMAN

INTRODUCTION

Durant la Première Guerre mondiale, le comité Union et Progrès, parti-État au nationalisme exclusif gouvernant l'Empire ottoman, a mis en œuvre la destruction systématique de ses sujets arméniens et syriaques, rompant ainsi avec la tradition impériale multiethnique. Le contexte de guerre a constitué la condition nécessaire, propice à ces violences de masse planifiées qui ont été menées en deux étapes : massacres des hommes adultes et des conscrits d'avril à octobre 1915, puis déportation des femmes et des enfants ; élimination progressive des déportés dans les camps de concentration établis dans le désert syrien et en Mésopotamie de mars à décembre 1916. Interdits de retour par la république kémaliste, les rescapés et leurs descendants forment aujourd'hui une diaspora mondiale.

TITRE DES PANNEAUX

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 – Le génocide des Arméniens de l'Empire Ottoman 2 – Introduction 3 – Stigmatiser 4 – Sur la terre de Noé - « Echangerai histoire grandiose contre meilleur emplacement géographique » 5 – Des sujets de seconde zone au sein de l'Empire ottoman 6 – Des mesures pour l'égalité des droits sous la contrainte des traités internationaux 7 – Emergence de la Question arménienne sur la scène internationale 8 – « La politique du Sultan » : le temps des massacres 9 – L'opinion publique européenne : entre indignation et préjugés 10 – Les espoirs déçus de la révolution jeune-turque (juillet 1908) 11 – Adana 1909, acte de naissance de la politique jeune-turque ? 12 – Détruire 13 – L'Etat- parti unioniste | <ul style="list-style-type: none"> 14 – La guerre, condition nécessaire à l'accomplissement de l'acte génocidaire 15 – Une organisation spéciale au service du Comité Union et Progrès – L'élimination des conscrits et des hommes adultes 16 – Van, une tentative d'autodéfense 17 – La déportation des femmes, des enfants et des vieillards – Les sites abattoirs gérés par l'Organisation spéciale 18 – La seconde phase de la destruction dans les camps de Syrie et de Mésopotamie (mars-décembre 1916) 19 – Exclure 20 – Destruction des deux tiers de la population arménienne de l'Empire Ottoman 21 – Les procès de Constantinople (1919-1920) et l'opération Némésis 22 – Exclure du territoire, effacer de l'histoire 23 – Un négationnisme ancien et persistant 24 – La diaspora arménienne : une nation éparpillée 25 – Des monuments contre l'oubli |
|---|--|

Mots clés

Déportation
Arméniens
Génocide
Mémoire
Témoins

Caractéristiques techniques

26 panneaux dibond (dont 1 de présentation du Mémorial de la Shoah) de 70 (l) x 100 (h) cm dans une caisse métallique avec poignées de : 85 (l) x 115 (h) x 40 (ep) cm.

Poids total : 85 kg.

Superficie nécessaire : 60 m² soit 45 m de linéaire.

L'accrochage se fait par 2 perforations situées en haut de chaque panneau. Les panneaux peuvent être cloués au mur ou suspendus. Le matériel d'accrochage n'est pas fourni.

Public visé

De la 3ème à la Terminale

Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Ressources

- Bibliographie
- Filmographie
- Brochure pédagogique

Conditions de location

Tarif : 500 € pour une durée de 15 jours et 150 € par semaine complémentaire (250 € pour les établissements scolaires).

Assurance : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

Transport : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

Communication : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.